

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire national des certifications professionnelles > DE - Assistant de service social

DE - Assistant de service social

Code de la fiche :
RNCP37675

Etat :
Active

[↓ Télécharger](#) [? Aide en ligne](#) [Europass](#)

L'essentiel



Nomenclature
du niveau de qualification

Niveau 6



Code(s) NSF

332 : Travail social



Formacode(s)

44083 : Assistant service social
44056 : Travail social en réseau



Date d'échéance
de l'enregistrement

31-08-2026

Certificateur(s)

Résumé de la certification

Blocs de compétences

Secteur d'activité et type d'emploi

Voie d'ac

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Base légale

Pour plus d'informations

Certificateur(s)

Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
Ministère chargé de la solidarité	-	-	- Top

Une question ?



Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	11004401300040	-	-

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

L'assistant de service social est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il mène des interventions sociales, individuelles ou collectives, en vue d'améliorer par une approche globale et d'accompagnement social les conditions de vie des personnes et des familles.

Les assistants de service social et les étudiants se préparant à l'exercice de cette profession sont tenus au secret professionnel dans les conditions et sous les réserves énoncées aux articles 226-13 et 226-14 du Code pénal et à l'article L.411-3 du Code de l'action sociale et des familles.

L'assistant de service social intervient dans une démarche éthique et déontologique, dans le respect de l'altérité et de la singularité de la personne et du collectif. Il instaure une relation visant à favoriser la participation des personnes dans l'accompagnement social individuel et collectif.

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, l'assistant de service social accomplit des actes professionnels engageant sa responsabilité par ses choix et ses prises de décision, qui tiennent compte de la loi, des politiques sociales et de l'intérêt des personnes.

L'assistant de service social contribue à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes, avec lesquels il travaille, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

Dans ce cadre, l'assistant de service social agit avec les personnes, les familles, les groupes par une approche globale pour :

- améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel,
- développer leurs propres capacités à maintenir ou restaurer leur autonomie et faciliter leur place dans la société,
- mener avec eux toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés.

Son intervention vise autant l'autonomie que l'inclusion sociale, le maintien ou le développement des solidarités ou des liens sociaux, l'éducation à la citoyenneté.

Activités visées :

L'assistant de service social évalue, analyse la situation de la personne et coconstruit un plan d'actions négocié et contractualisé. Dans le cadre de l'évaluation, il identifie les ressources du territoire pour orienter la personne vers les partenaires adaptés.

Il intervient soit en individuel (intervention sociale d'aide à la personne), soit en collectif (travail social collectif).

En fonction de son cadre institutionnel, dans les limites de son cadre d'intervention et de ses missions, l'assistant de service social est amené à élaborer et conduire des projets d'accompagnement social.

Selon son contexte d'exercice, l'assistant de service social travaille au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et est en lien avec des partenaires du territoire.

Il initie, participe, pilote des actions collectives et de groupes, dans une dynamique d'équipe, de partenariat et de réseau en favorisant l'implication des personnes.

Il promeut des actions de prévention et participe au développement social en complémentarité avec d'autres intervenants. En fonction de ses missions et du cadre institutionnel, l'assistant de service social peut être amené à effectuer des interventions et des accompagnements extérieurs.

Une question ?

Par une posture de veille professionnelle, l'assistant de service social développe une expertise en matière de politiques sociales et de lutte contre les exclusions et les discriminations.

Il est force de propositions pour la conception des politiques sociales, les orientations générales et les missions développées par l'organisme qui l'emploie. Il exerce un rôle de conseil auprès d'institutions, d'autres professionnels, d'élus, de partenaires...

Il continue à se former tout au long de sa vie professionnelle pour développer ses connaissances et ajuster sa pratique aux évolutions sociétales.

Dans un but de transmission de connaissances et savoir-faire professionnels, et après l'acquisition d'une expérience significative, le professionnel participe au processus de professionnalisation y compris en exerçant des fonctions de référent professionnel auprès des personnes en formation (initiale ou continue) en lien avec les établissements de formation.

Compétences attestées :

Intervention sociale individuelle :

- Instaurer une relation d'aide dans le respect de la singularité de la personne
- Favoriser l'expression de connaissances et de savoirs liés au parcours de la personne
- Recueillir des informations pertinentes sur la situation de la personne
- Analyser la demande et les besoins de la personne
- Evaluer une situation globale dans sa complexité
- Co-construire un projet d'accompagnement avec la personne concernées dans une approche globale de la situation
- Mobiliser les ressources de la personne et de son environnement
- Contribuer à la mise en oeuvre du plan d'actions
- Conseiller les personnes
- Mettre en place une démarche d'évaluation continue et ajuster son plan d'actions

Intervention sociale collective :

- S'inscrire dans une dynamique de développement social
- Identifier une problématique commune à un groupe sur un territoire
- Co-construire un projet d'accompagnement social collectif
- Mobiliser les ressources des personnes
- Accompagner et co-animer la mise en œuvre d'une intervention collective en favorisant la participation des personnes
- Evaluer et réajuster l'intervention collective avec les personnes et les groupes

Diagnostic social territorial :

- Élaborer un diagnostic partagé avec les personnes, les groupes et les acteurs du territoire
- Contribuer à l'élaboration d'un diagnostic partagé social et territorial

Analyse de l'environnement social, familial et territorial :

- Observer et analyser l'environnement social, familial et territorial de la personne ou d'un groupe dans une approche globale et pluridisciplinaire
- Contribuer au développement de l'innovation sociale
- Développer et transférer ses connaissances professionnelles
- Assurer une veille professionnelle

Expression et communication écrite et orale :

- Rédiger des écrits professionnels
- Concevoir et diffuser une communication adaptée sur le projet d'accompagnement collectif
- Appréhender et mobiliser l'environnement numérique

Communication professionnelle en travail social :

- Etablir une relation professionnelle dans un cadre éthique et déontologique
- Représenter le service, l'établissement, l'institution
- Adapter sa communication professionnelle écrite et orale en fonction de l'interlocuteur et du destinataire
- Elaborer, gérer et transmettre une information dans le respect du secret professionnel

Une question ?

Connaissance et analyse des contextes institutionnels :

- Développer les dynamiques institutionnelles et interinstitutionnelles
- Développer des actions partenariales et en réseau
- Partager ses connaissances au sein d'une équipe et d'un réseau d'acteurs pluriprofessionnels et pluridisciplinaires

Mobilisation des acteurs et des partenaires :

- S'inscrire dans un travail d'équipe
- Coordonner les acteurs contribuant au plan d'actions
- Assurer un rôle de médiation
- Promouvoir l'accès aux droits, services et dispositifs

Modalités d'évaluation :

L'acquisition des compétences est évaluée par des épreuves écrites, orales, la rédaction et la soutenance d'un mémoire de pratique professionnelle.

Blocs de compétences

RNCP37675BC01 - Intervention sociale individuelle

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Instaurer une relation d'aide dans le respect de la singularité de la personne</p> <p>Favoriser l'expression de connaissances et de savoirs liés au parcours de la personne</p> <p>Recueillir des informations pertinentes sur la situation de la personne</p> <p>Analyser la demande et les besoins de la personne</p> <p>Evaluer une situation globale dans sa complexité</p> <p>Co-construire un projet d'accompagnement avec la personne concernées dans une approche globale de la situation</p> <p>Mobiliser les ressources de la personne et de son environnement</p> <p>Contribuer à la mise en oeuvre du plan d'actions</p> <p>Conseiller les personnes</p> <p>Mettre en place une démarche d'évaluation continue et ajuster son plan d'actions</p>	<p>Epreuve : présentation d'une intervention sociale individuelle L'épreuve consiste en la présentation d'une intervention sociale individuelle issue de la formation pratique. L'épreuve est organisée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">rédaction individuelle d'un document de 10 à 12 pagessoutenance individuelle d'une durée de 30 minutes dont 10 minutes de présentation par le candidat et 20 minutes d'échanges avec les examinateurs <p>Examineurs/correcteurs : un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur</p>

RNCP37675BC02 - Intervention sociale collective

Une question ?

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>S'inscrire dans une dynamique de développement social</p>	<p>Epreuve : présentation d'une intervention sociale collective</p>

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Identifier une problématique commune à un groupe sur un territoire</p> <p>Co-construire un projet d'accompagnement social collectif</p> <p>Mobiliser les ressources des personnes</p> <p>Accompagner et co-animer la mise en œuvre d'une intervention collective en favorisant la participation des personnes</p> <p>Evaluer et réajuster l'intervention collective avec les personnes et les groupes</p>	<p>L'épreuve consiste en la présentation d'une intervention sociale collective issue de la formation pratique.</p> <p>L'épreuve est organisée comme suit :</p> <p style="padding-left: 40px;">rédaction individuelle d'un document de 10 à 12 pages</p> <p style="padding-left: 40px;">soutenance individuelle d'une durée de 30 minutes dont 10 minutes de présentation par le candidat et 20 minutes d'échanges avec les examinateurs</p> <p>Examinateurs/correcteurs : un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur</p>

RNCP37675BC03 - Diagnostic social territorial

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Élaborer un diagnostic partagé avec les personnes, les groupes et les acteurs du territoire</p> <p>Contribuer à l'élaboration d'un diagnostic partagé social et territorial</p>	<p>Epreuve : présentation d'un diagnostic territorial</p> <p>L'épreuve consiste en la présentation d'un diagnostic social territorial à partir du repérage d'une problématique sociale territoriale : construction d'un diagnostic partagé (observation, analyse et perspectives).</p> <p>L'épreuve est organisée comme suit : rédaction individuelle ou collective d'un dossier de 10 à 12 pages.</p> <p>Examinateurs/correcteurs : un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur.</p>

RNCP37675BC04 - Analyse de l'environnement social, familial et territorial

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Observer et analyser l'environnement social, familial et territorial de la personne ou d'un groupe dans une approche globale et pluridisciplinaire</p> <p>Contribuer au développement de l'innovation sociale</p> <p>Développer et transférer ses connaissances professionnelles</p> <p>Assurer une veille professionnelle</p>	<p>Epreuve : mémoire de pratique professionnelle</p> <p>L'épreuve consiste en l'élaboration d'un mémoire de pratique professionnelle visant à montrer l'appropriation des compétences à mettre en œuvre dans l'exercice du métier et la mobilisation de compétences méthodologiques et de connaissances en sciences humaines et sociales au service des pratiques professionnelles du travail et de l'intervention sociale</p> <p>L'épreuve est organisée comme suit :</p> <p style="padding-left: 40px;">rédaction individuelle du mémoire de pratique professionnelle de 40 à 45 pages (hors annexes)</p> <p style="padding-left: 40px;">soutenance individuelle du mémoire de pratique professionnelle d'une durée de 40 minutes dont 10 minutes de présentation par le candidat et 30 minutes d'échange avec les examinateurs.</p> <p>La note de l'écrit est attribuée par les examinateurs avant la soutenance.</p> <p>La note finale retenue est la moyenne de la note obtenue à l'écrit et de la note obtenue à la soutenance.</p> <p>Examinateurs : un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur</p>

Une question ?

RNCP37675BC05 - Expression et communication écrite et orale

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Rédiger des écrits professionnels</p> <p>Concevoir et diffuser une communication adaptée sur le projet d'accompagnement collectif</p> <p>Appréhender et mobiliser l'environnement numérique</p>	<p>Epreuve : élaboration d'une communication professionnelle</p> <p>L'épreuve consiste, à partir du dossier du diagnostic social territorial, en l'élaboration d'une communication professionnelle à un destinataire cible.</p> <p>Epreuve orale individuelle d'une durée de 30 minutes dont 10 minutes de présentation par le candidat et 20 minutes d'échanges avec les examinateurs.</p> <p>Examineurs : un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur</p>

RNCP37675BC06 - Communication professionnelle en travail social

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Etablir une relation professionnelle dans un cadre éthique et déontologique</p> <p>Représenter le service, l'établissement, l'institution</p> <p>Adapter sa communication professionnelle écrite et orale en fonction de l'interlocuteur et du destinataire</p> <p>Elaborer, gérer et transmettre une information dans le respect du secret professionnel</p>	<p>Epreuve : étude de situation</p> <p>L'épreuve consiste en une étude de situation à partir d'une situation construite par le centre de formation visant la rédaction d'une note sociale, d'un rapport d'évaluation, d'un compte rendu d'accompagnement destiné au dossier social.</p> <p>Epreuve écrite individuelle sur table d'une durée de 4 heures.</p> <p>Correcteurs : un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur</p>

RNCP37675BC07 - Connaissance et analyse des contextes institutionnels

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>Développer les dynamiques institutionnelles et interinstitutionnelles</p> <p>Développer des actions partenariales et en réseau</p> <p>Partager ses connaissances au sein d'une équipe et d'un réseau d'acteurs pluriprofessionnels et pluridisciplinaires</p>	<p>Epreuve : contrôle de connaissances sur les politiques sociales</p> <p>L'épreuve consiste en un contrôle de connaissances portant sur les politiques sociales et l'élaboration d'une proposition d'action partenariale</p> <p>Epreuve écrite individuelle sur table d'une durée de 4 heures.</p> <p>Correcteurs : un formateur ou un universitaire.</p>

RNCP37675BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<p>S'inscrire dans un travail d'équipe</p> <p>Coordonner les acteurs contribuant au plan d'actions</p>	<p>Epreuve : analyse d'une situation partenariale</p> <p>L'épreuve consiste en la rédaction d'une note d'analyse d'une situation partenariale à partir d'une intervention sociale issue de la formation pratique de deuxième ou troisième année.</p> <p>L'épreuve est organisée comme suit : rédaction individuelle d'une note d'analyse de 8 à 10 pages</p>

Une question ?

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
Assurer un rôle de médiation Promouvoir l'accès aux droits, services et dispositifs	soutenance individuelle de la note d'analyse d'une durée de 30 minutes dont 10 minutes de présentation par le candidat et 20 minutes d'échanges avec les examinateurs. Correcteurs : un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

L'obtention de la certification est conditionnée par la validation des huit blocs de compétences.

En application de l'article D. 451-8 du code de l'action sociale et des familles, les blocs de compétences 5, 6, 7 et 8 du diplôme d'Etat d'assistant de service social sont considérés acquis pour les titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, du diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé, du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants et du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale. Ces titulaires sont dispensés des formations dans ces domaines et des épreuves de certification correspondantes.

Secteur d'activité et type d'emploi

Secteurs d'activités :

Employeurs : collectivités locales, associations, entreprises, établissements publics, les trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale)...

Politiques sociales : protection de l'enfance, insertion sociale et professionnelle, protection sociale, protection judiciaire de la jeunesse, aide sociale à l'enfance (ASE), santé, médico-sociale...

Lieux d'intervention : conseil départemental, centre communal ou intercommunal d'action sociale, commune, mission locale, Pôle emploi, Caisses primaires d'assurance maladie, Caisse d'allocations familiales, Caisse de Mutualité sociale agricole, hôpitaux, établissements médico-sociaux, EHPAD, milieu scolaire, entreprises...

Type d'emplois accessibles :

Assistant de service social

Code(s) ROME :

K1201 - Action sociale

Références juridiques des réglementations d'activité :

Article L411-1 du code de l'action sociale et des familles.

Voie d'accès

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

01 Etre titulaire du baccalauréat ;

02 Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Une question ?

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		<p>01 Un enseignant-chercheur, président du jury</p> <p>02 Le préfet de région ou son représentant, vice-président du jury</p> <p>03 Le recteur d'académie ou son représentant, vice-président du jury</p> <p>04 Des formateurs ou des enseignants d'établissements de formation préparant au diplôme d'Etat correspondant</p> <p>05 Pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés de la profession pour moitié employeurs et pour moitié salariés Lorsque le jury est nommé par le préfet de région, son président est désigné après avis des recteurs d'académie concernés.</p>
En contrat d'apprentissage	X		<p>01 Un enseignant-chercheur, président du jury</p> <p>02 Le préfet de région ou son représentant, vice-président du jury</p> <p>03 Le recteur d'académie ou son représentant, vice-président du jury</p> <p>04 Des formateurs ou des enseignants d'établissements de formation préparant au diplôme d'Etat correspondant</p> <p>05 Pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés de la profession pour moitié employeurs et pour moitié salariés Lorsque le jury est nommé par le préfet de région, son président est désigné après avis des recteurs d'académie concernés.</p>
Après un parcours de formation continue	X		<p>01 Un enseignant-chercheur, président du jury</p> <p>02 Le préfet de région ou son représentant, vice-président du jury</p> <p>03 Le recteur d'académie ou son représentant, vice-président du jury</p> <p>04 Des formateurs ou des enseignants d'établissements de formation préparant au diplôme d'Etat correspondant</p> <p>05 Pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés de la profession pour moitié employeurs et pour moitié salariés Lorsque le jury est nommé par le préfet de région, son président est désigné après avis des recteurs d'académie concernés.</p>
En contrat de professionnalisation	X		<p>01 Un enseignant-chercheur, président du jury</p> <p>02 Le préfet de région ou son représentant, vice-président du jury</p> <p>03 Le recteur d'académie ou son représentant, vice-président du jury</p> <p>04 Des formateurs ou des enseignants d'établissements de formation préparant au diplôme d'Etat correspondant</p> <p>05 Pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés de la profession pour moitié employeurs et pour moitié salariés Lorsque le jury est nommé par le préfet de région, son président est désigné après avis des recteurs d'académie concernés.</p>
Par candidature individuelle		X	-

Une question ?

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Par expérience	X		<p>01 Un enseignant-chercheur, président du jury</p> <p>02 Le préfet de région ou son représentant, vice-président du jury</p> <p>03 Le recteur d'académie ou son représentant, vice-président du jury</p> <p>04 Des formateurs ou des enseignants d'établissements de formation préparant au diplôme d'Etat correspondant</p> <p>05 Pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés de la profession pour moitié employeurs et pour moitié salariés. Lorsque le jury est nommé par le préfet de région, son président est désigné après avis des recteurs d'académie concernés.</p>

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en correspondance totale :

Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance
<u>RNCP34824 - DE - Diplôme d'Etat d'assistant de service social</u>

Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en correspondance partielle :

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
RNCP37675BC05 - Expression et communication écrite et orale ET RNCP37675BC06 - Communication professionnelle en travail social ET RNCP37675BC07 - Connaissance et analyse des contextes institutionnels ET RNCP37675BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires	<u>RNCP34825 - DE - Educateur spécialisé</u>	RNCP34825BC05 - Expression et communication écrite et orale ET RNCP34825BC06 - Communication professionnelle en travail social ET RNCP34825BC07 - Connaissance et analyse des contextes institutionnels Bloc de compétences ET RNCP34825BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires <div style="border: 1px solid blue; border-radius: 15px; padding: 2px; display: inline-block;">Une question ?</div>
RNCP37675BC05 - Expression et communication écrite et orale ET RNCP37675BC06 - Communication professionnelle en travail social	<u>RNCP34826 - DE - Conseiller en économie sociale familiale</u>	RNCP34826BC05 - Expression et communication écrite et orale ET RNCP34826BC06 - Communication professionnelle en travail social

Bloc(s) de compétences concernés	Code et intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance partielle	Bloc(s) de compétences en correspondance partielle
ET RNCP37675BC07 - Connaissance et analyse des contextes institutionnels ET RNCP37675BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires		ET RNCP34826BC07 - Connaissance et analyse des contextes institutionnels ET RNCP34826BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires
RNCP37675BC05 - Expression et communication écrite et orale ET RNCP37675BC06 - Communication professionnelle en travail social ET RNCP37675BC07 - Connaissance et analyse des contextes institutionnels ET RNCP37675BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires	<u>RNCP34827 - DE - Educateur de jeunes enfants</u>	RNCP34827BC05 - Expression et communication écrite et orale ET RNCP34827BC06 - Communication professionnelle en travail social ET RNCP34827BC07 - Connaissance et analyse des contextes institutionnels ET RNCP34827BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires
RNCP37675BC05 - Expression et communication écrite et orale ET RNCP37675BC06 - Communication professionnelle en travail social ET RNCP37675BC07 - Connaissance et analyse des contextes institutionnels ET RNCP37675BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires	<u>RNCP34828 - DE - Educateur technique spécialisé</u>	RNCP34828BC05 - Expression et communication écrite et orale ET RNCP34828BC06 - Communication professionnelle en travail social ET RNCP34828BC07 - Connaissance et analyse des contextes institutionnels ET RNCP34828BC08 - Mobilisation des acteurs et des partenaires

Base légale

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
23/08/2018	Décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
09/04/2020	Arrêté du 10 mars 2020 définissant les blocs de compétences de certains diplômes du travail social et portant modification des arrêtés du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'Etat d'assistant de service social, au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants et au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé

Une question ?

Date du JO/BO	Référence au JO/BO
23/08/2018	Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social
23/08/2018	Arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II

Date de publication de la fiche	12-06-2023
Date de début des parcours certifiants	01-09-2023
Date d'échéance de l'enregistrement	31-08-2026

Pour plus d'informations

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

[Assistant de service social \(ASS\) | Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées \(solidarites.gouv.fr\)](#)
[Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

Liste des organismes préparant à la certification :

[Liste des organismes préparant à la certification](#)

Historique des changements de certificateurs :

Nom légal du certificateur	Siret du certificateur	Action	Date de la modification
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	11004401300040	Est ajouté	01-07-2023

Certification(s) antérieure(s) :

Code de la fiche	Intitulé de la certification remplacée
RNCP34824	DE - Diplôme d'Etat d'assistant de service social Une question ?

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Une question ?